

DEPARTEMENT DE  
SAONE-ET-LOIRE

ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ

ARRONDISSEMENT DE  
CHALON-SUR-SAONE

ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ

CANTON DE  
GIVRY

ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ

COMMUNE DE  
**GIVRY**

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 27  
ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ  
Nombre de conseillers  
municipaux  
Présents à la séance : 22

Date de convocation : 7 Avril  
2008

ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ  
Date d'affichage : 15 Avril 2008

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil  
Municipal  
COMMUNE de GIVRY**

ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ

**SEANCE du 14 AVRIL 2008**

ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ ᳵᳵᳵ

L'an DEUX MILLE HUIT et le QUATORZE du mois d'AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Daniel VILLERET, Maire.

Etaient présents :  
M. VILLERET, Maire,  
Mme CLERGET, Mme LE DAIN, M. MARCANT, Mme LE CARRER, M. DUFOURD,  
Mme COMEAU, M. BARONNET, Adjoint au Maire,  
Mme JOBERT, Mme THENOT, M. DANI, M. BOIVIN, Mme BARONNET,  
Mme SEBILLE, Mme AMENDOLA, M. VIGNAT, M. THEUREAU, M. CHERPION,  
Mme BOILLOT, Mme CHARVET, Mme BESSON, M. COURTALON, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. BOBILLOT à Mme CLERGET, M. KIRCHE à Mme LE CARRER, Mme GUICHARD-HADDAD à Mme COMEAU, M. BURAT à M. VILLERET, M. BENAIOUN à M. CHERPION

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. DANI

**Délibération N° 22 -  
2008**

**OBJET : FINANCES  
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT - 2008**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit annuellement adopter le budget primitif au plus tard le 31 mars de l'année en cours, ou le 15 avril les années de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi du 6 février 1992, il a débattu sur les orientations générales de ce budget lors de sa séance du 3 avril dernier.

Ce projet de budget a été présenté à la commission de finances le 7 avril dernier.  
Le budget Assainissement de cette année s'équilibre avec 263 800.09 € en fonctionnement, et 521 206.68 € en investissement.  
Des documents détaillant ces sommes ont été fournis aux conseillers.

La balance du budget est la suivante :

	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	263 800.09 €	263 800.09 €	0,00 €
Investissement	521 206.68 €	521 206.68 €	0,00 €
Total	785 006.77 €	785 006.77 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, **à l'Unanimité**, décide :

- d'adopter le budget primitif assainissement 2008, section par section, puis dans sa globalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

Daniel VILLERET